

**POUR PUBLICATION IMMÉDIATE**

**Réglementer la profession infirmière dans l'intérêt du public**

***Roland Losier fera un second mandat auprès de l'Association des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick.***

FREDERICTON, le 13 octobre 2011 – Roland Losier (Moncton) a été réélu à un second mandat par la ministre de la Santé au poste d'administrateur représentant le public auprès de l'Association des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick (AIINB), qui représente les 8 900 infirmières et infirmiers immatriculés de la province. À l'heure actuelle, les administrateurs représentant le public comptent pour un tiers des 12 membres du Conseil d'administration.

« Le rôle de l'administrateur représentant le public est essentiel pour la réglementation de la profession des II dans l'intérêt du public, a expliqué France Marquis, présidente de l'AIINB. M. Losier continuera à défendre les intérêts de la population du Nouveau-Brunswick devant un système de soins de santé qui fait face à des défis considérables, dont l'accès aux soins et la protection d'un système de soins de santé public à but non lucratif dans le climat économique, politique et social changeant actuel ».

Ancien éducateur, M. Losier a travaillé dans les systèmes scolaires du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse en tant que directeur d'école, conseiller d'orientation, directeur des services aux élèves et enseignant. M. Losier a obtenu un baccalauréat en éducation, un baccalauréat en arts et une maîtrise en éducation de l'Université de Moncton. Actif dans la communauté, M. Losier a siégé au conseil de la Caisse populaire de Tracadie et participe à l'ensemble vocal Les V oix d'Acadie.

Une réunion du Conseil d'administration est en cours et se poursuivra jusqu'au vendredi 14 octobre au siège social de l'AIINB à Fredericton.

-30-

Pour d'autres renseignements ou organiser une entrevue :  
Jennifer Whitehead, chef, Communications et relations gouvernementales  
Tél. : 506-459-2852; courriel : [jwhitehead@aiinb.nb.ca](mailto:jwhitehead@aiinb.nb.ca)

(1)

